

**PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DETAILLE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 Avril 2021 2021 à 17h à Thueyts**

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation :	07 Avril 2021
Membres en exercice :	32	Date d'affichage :	07 Avril 2021
Membres présents :	27	Secrétaire de séance :	Valérie LABROT
Membres absents (y compris les procurations) :	5		
Nombre de procurations :	3		
Membres qui ont pris part aux votes : (y compris les procurations)	30		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	FABREGES Marie France	X	LEFEBVRE Jean Pierre	X	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	LEYNAUD Aurélie	Procuration à M. HOUETZ	PEREZ CANO Marcel	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	LHOPITEAU Eric	X	REYMOND Jean Pierre	X
BRUN Marc	X	GEIGUER Jacques	Arrivé à la délibération 34	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	X
CHAPUIS Pierre	Procuration à V. LABROT	GINEVRA Stéphane	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	X
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	X	MOULIN Jackie	X	TERME Annie	X
DALVERNY Jérôme	X	LABROT Valérie	X	NAHAS Sophie	Excusée	TESTON Daniel	Procuration à MF FABREGES
D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	ORIVES Eric	X	VEYRENC Yves	Excusé

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. Taux taxes locales 2021 :

Pour l'année 2021, le Président propose de maintenir les 3 taux de la fiscalité directe locale TFB, TFNB et CFE à l'identique de 2020 sans aucune augmentation depuis 6 ans. La réforme de la taxe d'habitation (TH) se traduit pour 2021 par l'exonération totale de toutes les résidences principales (compensation de l'Etat). Les taux proposés et la compensation de TH permettent de maintenir un niveau de recettes suffisant en tenant compte de l'augmentation des bases (valeurs locatives + volume). Les taux communautaires proposés sont les suivants :

	Taux proposés 2021
Taxe Foncier bâti	2.25 %
Taxe Foncier Non Bâti	17.96 %
Cotisation Foncière des Entreprises	29.49%

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

2. Ordures ménagères : modification zonage taxe ordures ménagères :

Le Président rappelle l'instauration de la TEOM en 2014 et la création de 4 zones avec 4 taux différents suivant le service rendu (10 %, 11 %, 12 % et 13 %). Il rappelle que la réglementation prévoit une harmonisation des taux et des zones selon l'importance du service rendu (en fonction des conditions de réalisation et du coût). Suite à un travail important mené conjointement par la CDC et la commune de Chirols débouchant sur l'installation de bacs de regroupement de proximité, il propose de modifier le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la passer de 13 % à 11 % (toute la commune en point de regroupement collectifs et un seul passage par semaine pour les OM hors période estivale). Le nouveau tableau de zonages intégrant cette modification sera applicable à partir du 1er janvier 2022.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

3. Taux taxe enlèvement des ordures ménagères 2021 :

Le Président propose de conserver pour les quatre zones les taux de 10%, 11%, 12% et 13% en 2021 sans évolution de taux depuis 2014. Il rappelle que globalement, les taux de TEOM ont même baissé depuis 2008 sur notre territoire. Les augmentations liées au coût de traitement sont compensées par l'optimisation des collectes et l'augmentation du volume et des valeurs locatives. Le produit attendu pour 2021 s'élève à 1.128.832 € et permet de couvrir l'ensemble du service (collecte et traitement).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

4. Redevance Enlèvement des Ordures ménagères 2021 :

Le Président propose de reconduire les tarifs 2019, et de ne pas reporter la réduction exceptionnelle « Covid » de 2020.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

5. Desserte en fibre optique du pôle économique de Prades (locaux professionnels ex Satex) :

Le Président expose que le pôle économique de Prades (ancienne usine) n'est pas desservi par la fibre optique. Le déploiement FTTH est prévu en 2024-2025. Or les entreprises installées qui sont en fort développement (Moulinage Vernède, ID SOLAIRE, SOPPREG logistique) sont gênées au quotidien par la lenteur du débit internet. Ces entreprises ont sollicité la communauté de communes. Le 19 mars dernier lors de la venue du président du département, nous avons eu l'information qu'un raccordement à la fibre de ce site isolé serait possible avec ADN pour un coût d'environ 25 000.00 € HT. La prise en charge de ce coût serait partagée entre :

- ADTIM pour 8000.00 € HT
- les entreprises pour 8000.00 € HT
- la CDC pour 4 500 € HT
- le CD07 pour 4 500.00 € HT

ADN lance les études et la desserte pourrait être effective dans 4 mois.

Considérant le développement des entreprises sur ce pôle économique de Prades, vu les emplois créés, considérant aussi que la communauté de communes est propriétaire des locaux, qu'elle perçoit des loyers importants, et qu'elle peut aussi avoir besoin de la fibre pour ses locaux techniques, le Président propose une délibération de principe pour acter l'accord de la communauté de communes sur ce raccordement en site isolé. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

6. Versement d'une avance remboursable du budget principal 2021 vers le budget photovoltaïque 2021 :

Le président propose au conseil communautaire d'approuver le versement d'une avance remboursable d'un montant de 300 000 € du budget principal vers le budget annexe Photovoltaïque. Cette avance confortera la trésorerie de ce budget autonome afin de régler les factures de travaux des entreprises dans les délais impartis et dans l'attente de l'encaissement des subventions et du remboursement de la TVA. Il est précisé que cette avance sera remboursée avant le 31.12.2021.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

7. Vote BP 2021 Budget principal :

Le Président présente au Conseil communautaire le détail du Budget Primitif 2021 du budget principal avec les propositions de dépenses et recettes. Il fournit toutes les explications nécessaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre :

- . en section de fonctionnement à la somme de 7 609 779 € en dépenses et en recettes,
- . en section d'investissement à la somme de 5 103 617 € en dépenses et en recettes.

8. Vote BP 2021 Budget annexe « Energie photovoltaïque » :

Le Président présente au Conseil communautaire le détail du Budget Primitif 2021 du budget annexe « Energie photovoltaïque » avec les propositions de dépenses et recettes. Il fournit toutes les explications nécessaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre :

- . en section de fonctionnement à la somme de 66 862.87 € en dépenses et en recettes,
- . en section d'investissement à la somme de 765 431 € en dépenses et en recettes

9. Echanges sur la politique en matière d'agriculture à mettre en place sur le mandat : (support en annexe)

Marion Houetz, vice-présidente déléguée à l'agriculture présente la stratégie agricole validé en commission agriculture, pour le mandat, selon trois enjeux ciblés :

- Protéger le foncier agricole et encourager les installations.
- Adapter notre territoire et les exploitations agricoles aux changements climatiques
- Rapprocher les agriculteurs des consommateurs.

Un plan d'actions est proposé privilégiant les interventions concrètes et adaptées à nos ressources internes limitées et donc faisant intervenir régulièrement des prestataires externes. La thématique agricole abonde aussi d'autres délégations (centre aéré, social, tourisme, ...)

Adéquation avec les aides départementales – C2T2A pour un minimum d'autofinancement en 2021. Le C2T2A est un dispositif départemental qui alloue des moyens d'ingénierie de la chambre d'agriculture, d'agribio Ardèche et du CDA Ardèche le goût à des EPCI volontaires. Des conventions seront signées avec le CD07 et la chambre d'agriculture.

10. Divers :

Fibre optique : après avoir alerté le syndicat ADN sur le grand nombre de poteaux nouveaux envisagés sur les communes, il s'avère que ce nombre est limité à 10 % et que la société en charge de leur installation ne pourra en installer qu'en accord avec la mairie concernée.

Plateforme déchets verts Montpezat : en l'absence de terrain adéquat dans le secteur de « Champagne – Amarnier », la commune de Montpezat a pris l'initiative d'aménager une plateforme avec quai sur laquelle le SIDOMSA déposera une benne pour les déchets verts. Le fonctionnement de cette plateforme pourra être mutualisé avec la CDC, les communes alentours étant intéressées pour l'utiliser.

Vaccination : la préfecture de l'Ardèche a contacté notre CDC afin d'organiser un centre de vaccination éphémère à la salle des fêtes de Thueyts pour le public prioritaire. Les agents de la CDC se sont chargés de contacter plus de 1 000 personnes de plus de 70 ans sur le territoire, à partir des indications fournies par chaque commune. Les vaccinations avec 420 doses fournies seront réalisées par le SDIS les 21 et 22 avril prochains.

Séance levée à 19h30.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Secrétaire de séance
Valérie LABROT.